

Gynéco-obstétriciens

Le SYNGOF a extrait les données de **269** gynéco-obstétriciens (GO) : un ratio femme/homme de **69 %**, une répartition équilibrée de tous âges entre 30 et 64 ans, **81 %** de praticiens hospitaliers (PH) titulaires à temps plein.

Les astreintes

57 % en font plus de 5 par mois, temps non décompté dans **67 %** des cas. Les appels téléphoniques sont de 2 à 5 dans **36 %** des cas. Il y a au moins un déplacement dans **31 %** des cas. Le temps de chaque déplacement, hors temps de trajet, est de 1 à 3 heures dans **78 %** des cas. Le temps de trajet n'est pas intégré au temps de déplacement, comme cela devrait l'être, dans **43 %** des cas, avec un décompte de temps de travail (TT) pour chaque plage de 5 heures. En cas de déplacement, le repos de sécurité de 11 heures n'est pas respecté dans **97 %** des cas, faute d'effectif (directive européenne 2003/88/CE relative à l'aménagement du TT).

Les gardes

67 % des GO prennent plus de deux gardes de 24 heures en 7 jours, **39 %** consécutifs sur 48 heures régulièrement. L'activité en nuit profonde, minuit - 5 h du matin, est quasi systématique dans **69 %** des cas.

Niveau de fatigue ressentie

Après une astreinte déplacée, il est au moins modéré dans **84 %** des cas, important dans **28 %** des cas. Après une garde, le niveau de fatigue est « important, avec retentissement majeur sur l'organisation de la journée » dans **73 %** des cas. Il y a des troubles du sommeil dans **66 %** des cas avec la nécessité de prendre des médicaments pour dormir ou rester éveillé pour **10 %** d'entre eux.

L'activité du samedi matin

Dans **30 à 50 %** des cas, une activité programmée le samedi matin se surajoute au travail de garde, à effectif identique au dimanche, et déborde sur l'après-midi dans **36 %** des cas, sans reconnaissance dans **31 %** des cas.

Temps de travail additionnel

70 % des GO en font, dont **35 %** sans contrat signé contrairement à la Circulaire DHOS/M 2 n° 2003-219 du 6 mai 2003.

Méconnaissance des textes et réglementations

De **20 à 50 %** des GO ignorent leurs droits dans la PDS*.

Vécu de la PDS*

souhaite_arreter_gardes
mal_payé
travail_intéressant
très_mal_payés
souhaite_en_faire_moins
corvée bien_payé
stress_intense

Rémunération de la PDS*

Pour les astreintes, la rémunération est inférieure à 70 € dans **55 %** des cas, alors qu'elle devrait se situer entre 100 et 300 € selon **69 %** GO. Pour les gardes, la rémunération devrait être de 500 € pour **78 %** des GO.

Ressenti des GO

Les problèmes relationnels avec les Directions, le mépris, le manque d'effectif, la pénibilité, le stress, l'atteinte à la vie de famille, la fuite des jeunes sont le ressenti des GO.

Salaire souhaité par rapport à la charge de travail

Lissé selon l'âge et l'ancienneté dans l'hôpital public, les GO estiment devoir être rémunérés au-delà de 8 000 € pour **58 %** d'entre eux.

Avenir de la PDS

45 % des GO qui pourraient arrêter les gardes dans les 5 ans et **30 %** hésitent.

Conclusion

La permanence des soins pour des GO entraîne un épuisement professionnel réel, physique et psychologique. Le recours au temps additionnel, le non-respect du repos de sécurité aggrave la situation, d'autant que la rémunération n'est pas à la hauteur de la charge de travail ni des responsabilités qui reposent sur les épaules des GO. La prise en compte de la santé des GO, de leur grossesse et de l'âge s'impose.

Le travail programmé et urgences du samedi matin, débordant sur l'après-midi de garde, devraient être intégré à la PDS. Une fuite de **45 %** des GO vers une activité sans garde, moins à risque, programmée, pourrait faire tache d'encre.

Pascal de Bièvre, Pascale Le Pors, SYNGOF

* PDS = permanence des soins